



## Procès-verbal Assemblée Générale

Mardi 30 octobre 2018 à 18h00  
À l'Hôtel Le Real, Place de Savoie 1, 1260 Nyon

1. Accueil

Jacques Grossen souhaite la bienvenue aux 10 membres présents sur 43, pour leur soutien et leur fidélité.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2017

Le Procès-verbal du 02 novembre 2017 est approuvé, sa lecture n'a pas été souhaitée.

3. Rapport du Comité pour l'exercice 2017-2018

Le comité a le plaisir de se réunir tous les premiers lundis du mois.

En raison du peu de communication avec le comité du FC Stade-Nyonnais, peu d'actions ont été menées cette saison 2017-2018.

Nous avons tout de même eu la joie d'organiser notre second lunch du Club 05 avec une franche réussite. Plus de 190 personnes ont participé à cet événement et la plupart des acteurs économiques de la région étaient présents sous la tente de Rive à Nyon et sous un soleil radieux.

Daniel Perroud relève le manque de relation avec le comité du Stade-Nyonnais.

4. Rapport du trésorier pour l'exercice 2017-2018

Stefano Albertoni présente le compte de profits et pertes arrêté au 30 juin 2018 :

Produits d'exploitation : CHF 39'017.-

Charges d'exploitation : CHF 37'569.-

Don versé au FC SN CHF 25'000.- et CHF 12'000.- provisionné

Stefano Albertoni présente le bilan au 30 juin 2018 :

Actif liquidité : CHF 30'769

Passif Passif transitoire : CHF 12'000

(provision à versé au FC SN)

Bénéfice reporté : CHF 18'769.-

La situation est extrêmement simple et saine!

Budget du repas du 23 août 2018

Recettes : 23 tables, soit 190 personnes pour un CA de 28'500.-

Seules 2 tables ne sont pas encore payées

La manifestation devrait se solder par un bénéfice de CHF 7'000.-

Monsieur Gabriel Guillot précise que dès cette année les bénéfices du Paléo seront directement versés au Stade-Nyonnais.

5. Rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2017/2018

Jean-Daniel Dreifus, vérificateur des comptes nommé durant l'AG au 02 novembre 2017, présente son rapport.

Les comptes tels que présentés sont approuvés.

6. Décharge au Comité pour la gestion et approbation des comptes pour l'exercice 2017/2018

Décharge est donnée au Comité

7. Fixation des cotisations pour la saison 2017/2018

Les cotisations sont reconduites pour cette année :

- membre privé	500.-
- membre entreprise	1'000.-

8. Budget pour l'exercice 2018/2019

L'objectif du Comité est de maintenir le même budget pour cette nouvelle saison.

9. Élection et réélection des membres du Comité pour la saison 2018/2019

Les membres du Comité sont tous réélus à l'unanimité.

10. Élection du Président pour la saison 2018/2019

Jacques Grossen est réélu comme président par acclamation.

11. Modification des statuts

Afin d'obtenir plus de transparence dans l'utilisation des fonds et de se montrer plus généreux, le comité propose de modifier le plafond distribuable de 70% et suggère la modification du point no 2 des statuts ainsi :

Actuellement :

Les ressources de l'association sont les cotisations annuelles de ses membres.

Le 70% des cotisations encaissées seront versé au fur et à mesure au FC Stade Nyonnais, conformément au but de l'association.

Le 30% des cotisations encaissées sera prélevé pour constituer un fonds de réserve qui pourra être reversé au club selon les besoins.

Une partie des cotisations est destinée à couvrir les dépenses d'administration et de fonctionnement de l'association.

Proposition de modification :

Les ressources de l'association sont les cotisations annuelles de ses membres.

L'excédent de liquidité de l'association sera utilisé pour le règlement des factures des créanciers du FC Stade Nyonnais présentées au comité du Club 05. Celui-ci se réserve le droit d'accepter ou non de payer la(les) facture(s) présentée(s).

Une partie des cotisations est destinée à couvrir les dépenses d'administration et de fonctionnement de l'association.

Afin de se donner plus de souplesse à l'avenir, le comité propose également une réduction du nombre du comité de 5 à 3 personnes.

La modification des statuts est approuvée par l'AG (avec une abstention de M. Varujan Symonov).

12. Élection des vérificateurs de comptes pour l'exercice 2018-2019

Monsieur Jean-Daniel Dreyfuss accepte avec plaisir et est chaleureusement remercié.

13. Diverses propositions individuelles

Après avoir promis un engagement de 3 ans, le comité actuel prolonge son plaisir pour une 4<sup>ème</sup> année. Toutefois, plusieurs membres seront démissionnaires au terme de cet exercice et toutes personnes motivées de rejoindre le Club 05 seront les bienvenues.

Suite à la demande de Monsieur Gabriel Guillot, le comité informe que pour l'instant la tente pour l'éventuel lunch d'été 2019 n'a pour l'heure pas encore été réservé.

Le présent PV et ses diverses annexes seront disponible sur le site internet du Stade-Nyonnais, [www.stade-nyonnais](http://www.stade-nyonnais), sous l'onglet Club05.

Jacques Grossen remercie Nicola Tracchia pour son accueil et lève la séance à 18h42.